

BNP PARIBAS
S.O.L.
Archives Historiques

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

EXERCICE 1963

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 90 Millions de Francs
R.C. Seine N° 55-B-11.103 — N° B.F. 49

RAPPORT

ADRESSÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1963
COMPTE DE PROFITS ET PERTES

RAPPORTS DE MM. LES COMMISSAIRES

IMPRIMERIE CHAIX — PARIS

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. FARNIER (Charles), *Président.*
GAUSSEL (Georges), *Administrateur, Président Honoraire.*
BIZOT (Henry), *Vice-Président, Directeur Général.*
CELIER (Pierre), *Administrateur.*
CONVERS (Émile), —
DAVEZAC (Henry), —
GONON (Maurice), —
LANDAIS (Georges), —
LATAPIE (André), —
LEVARD (Georges), —
POMPEY (Georges), —
N... —

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. BIZOT (Henry), *Vice-Président, Directeur Général*
SADRIN (Jean), *Directeur Général-adjoint.*

CENSEUR

M. GUITARD (Henri).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. BOUVIER (André). NALPAS (Marcel).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

à la commission de contrôle des banques

Quoique encore précaire, la détente politique s'est accentuée dans le monde en 1963. Elle s'est accompagnée d'un nouveau progrès des relations économiques entre deux blocs qui étaient restés longtemps séparés.

L'attention s'est portée de plus en plus vers celles des nations qui sont encore dans un état de développement fragile. Les cours des principales matières premières qu'elles produisent ont nettement tendu à la hausse, à l'exception du cuivre, du coton et du caoutchouc. Mais le caractère récent et peut-être passager de ce mouvement n'a guère amélioré leur situation, d'autant moins que certaines d'entre elles ont été durement atteintes par des calamités agricoles et que d'autres connaissent une grande instabilité politique. La sous-alimentation, le chômage y règnent de façon très générale. La modernisation de l'équipement et l'instruction technique des travailleurs ne progressent que lentement. Enfin, dans beaucoup de ces régions, le taux élevé de l'expansion démographique complique encore les problèmes. Même quand ils sont sagement utilisés, les concours extérieurs ne peuvent prendre leur efficacité qu'avec le temps.

A l'opposé, dans le monde occidental où cependant les récoltes ont été

en léger recul, la production industrielle a réalisé de nouveaux records. La recherche des débouchés a maintenu partout la plus vive concurrence et les échanges se sont encore développés. Bien que les dépenses d'armement absorbent toujours dans de nombreux pays une fraction importante du revenu national, la marche vers de meilleures conditions d'existence se poursuit partout.

Dans l'ordre financier, la stabilité des changes a été généralement maintenue, ainsi que la liberté des mouvements de capitaux. Cette liberté a cependant laissé apparaître quelques inconvénients dans la mesure où les facilités qu'elle donnait ont permis de financer à court terme, sur les marchés étrangers, des opérations spéculatives ou des besoins à long terme. Ainsi, se sont trouvés favorisés, dans des cas qui ne sont pas toujours restés isolés, des abus de crédit contre lesquels les banques centrales et les gouvernements ont dû réagir.

Aux Etats-Unis, endeuillés par la mort tragique du président Kennedy, le rythme de l'expansion, à laquelle ce dernier avait consacré tant d'efforts, s'est à peine ralenti. L'accroissement des dépenses publiques, combiné avec l'augmentation des salaires, et un plus large recours aux crédits à la consommation, ont stimulé les achats sans troubler cependant la stabilité des prix. Une politique fiscale plus libérale a favorisé les investissements. Les livraisons d'acier et d'aluminium, les ventes d'électricité, les sorties d'automobiles, les constructions de logements sont en progression sensible. Néanmoins, le chômage n'a pas diminué. L'industrie ne travaille pas toujours au plein de sa capacité et les difficultés sociales subsistent dans certains secteurs. Le développement des exportations est donc toujours recherché avec la plus grande vigueur, bien que l'excédent de la balance commerciale et diverses mesures monétaires aient permis de réduire substantiellement l'insuffisance de couverture des paiements extérieurs. Les incertitudes sur l'avenir de la monnaie ne sont cependant pas dissipées, le répit procuré par la coopération des banques centrales ayant encore été incomplètement mis à profit pour l'adoption de mesures durablement efficaces.

Après un début d'année difficile, troublé par l'échec des négociations avec la Communauté économique européenne, la Grande-Bretagne a bénéficié finalement, grâce à la stabilité relative des prix, d'une reprise d'activité. Celle-ci a été surtout sensible dans les grandes industries métallurgiques et chimiques. Les chantiers navals ont par contre souffert. Le chômage a marqué depuis le printemps une nette régression. Le déficit de la balance commerciale s'est accru et les réserves d'or et de change ont fléchi quelque peu, appelant des mesures de défense telles que le relèvement du taux de l'escompte intervenu peu de temps après la fin de l'année. L'économie anglaise demeure fragile dans une ambiance qui marque néanmoins un redressement.

La plupart des autres pays de l'Europe occidentale sont en progrès, mais c'est dans les six nations du marché commun qu'en dépit d'un léger recul de son rythme, l'expansion a continué de se manifester le plus vivement. L'accroissement des échanges réciproques y a été trois fois plus rapide que dans le reste du monde. Leurs achats dans les pays tiers ont augmenté deux fois plus vite que leurs ventes.

Dans le domaine de la réglementation, les droits de douane entre les pays membres ont été abaissés en 1963 de 10 %, soit une réduction totale de 60 % depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome. De longues et difficiles négociations en vue de l'adoption d'une politique agricole commune ont abouti en fin d'année à un accord d'ensemble sur la production et la vente de la viande et du lait, accord complétant l'entente réalisée l'année précédente pour les céréales, les vins et les légumes. Dépassant progressivement le stade de l'union douanière, les six gouvernements ont commencé à définir les bases d'une union économique.

En même temps, la Communauté a voulu se prémunir contre des tendances excessives qui étaient de nature à assombrir son avenir. L'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas y ont été jusqu'ici les moins exposés. Mais, dans

le premier de ces pays, le solde croissant des échanges commerciaux et l'afflux des capitaux étrangers, qui ont permis de porter les réserves monétaires au plus haut et, dans le dernier, les augmentations massives de salaires décidées en fin d'année et leur répercussion sur les prix de revient, sont de nature à poser de nouveaux problèmes. Quant à l'Italie qui a encore connu une poussée industrielle très rapide quoique ralentie, particulièrement au cours du deuxième semestre, elle doit faire face, dans un climat politique troublé, à une hausse rapide des salaires et des prix, au déficit de sa balance commerciale et à des sorties importantes de capitaux.

La France a maintenu son expansion, mais à un rythme plus faible. Les prix, à l'exception de ceux des produits industriels, ont continué leur marche ascensionnelle. Le coût de la vie a été influencé aussi par la montée des loyers et des services. Le salaire minimum interprofessionnel a été relevé dans une mesure bien moindre qu'en 1962. Sur beaucoup de salaires réels, la pénurie de main-d'œuvre a exercé son effet habituel.

Les récoltes, affectées par un hiver rigoureux et un été pluvieux, ont été dans l'ensemble moins abondantes qu'en 1962. La production de viande a marqué un recul net. Les revenus agricoles ont moins augmenté que les salaires. La structure de l'économie rurale fait l'objet de controverses et l'inquiétude paysanne n'a pas encore été calmée.

Dans les industries, les objectifs fixés par le quatrième plan ont été généralement atteints, quoique la croissance ait été inégale selon les secteurs et les régions. L'extraction de la houille a diminué et, pour répondre aux demandes, il a fallu recourir davantage aux importations. La production d'électricité d'origine hydraulique a été majorée d'un cinquième et l'activité du secteur pétrolier a de nouveau fortement progressé. La plus grande partie de l'année a été difficile, particulièrement sur le plan des prix, pour la sidérurgie, enserrée par la Communauté européenne du charbon et de l'acier dans une réglementation qui ne correspond plus à l'état d'un marché envahi par des offres à des conditions anormalement basses ; certains programmes

nouveaux ont été réduits ou retardés ; une amélioration s'est cependant manifestée dans les derniers mois. Le bâtiment, d'abord ralenti par les gelées hivernales, s'est redressé par la suite. L'automobile et les industries chimiques ont dépassé les objectifs fixés par le plan, la première ayant même déjà atteint pour les voitures de tourisme celui prévu pour la fin de 1965. Le textile a bénéficié d'une demande soutenue, sauf, peut-être, dans sa branche cotonnière, dont les carnets de commandes étaient cependant bien garnis en fin d'année. La construction électrique, à l'exception du gros matériel, a connu une marche satisfaisante, tandis que les chantiers navals, la construction mécanique et, d'une manière générale, les industries fabriquant des biens d'équipement se ressentaient d'un recours plus large aux importations et aussi de la situation que les difficultés de financement créent à l'ensemble des affaires.

La marge dont la plupart d'entre elles disposent pour procéder à leurs amortissements et adapter leurs moyens de production aux conditions de l'économie actuelle est en effet allée en s'amenuisant au cours des années. Cette réduction a entraîné un accroissement assez sensible de l'endettement dans certaines branches et certaines entreprises. Les prix de revient se trouvent alors alourdis par des charges d'intérêt qui gênent particulièrement les exportateurs dans leur efforts d'expansion. Il importerait à la solidité et à la vigueur de l'économie que fussent assurées des marges suffisantes pour contenir cette détérioration.

Les transactions commerciales sont demeurées actives et les organismes de vente au détail ont vu augmenter sensiblement leur chiffre d'affaires. Mais la hausse des prix a pesé sur les échanges extérieurs. Les importations en provenance de l'étranger ont progressé d'un cinquième, tandis que l'accroissement des exportations était de l'ordre du dixième. Au cours du deuxième semestre, la tendance s'est d'ailleurs aggravée, au point que le solde créditeur final a diminué des trois quarts, par rapport à l'année précédente. Les recettes nettes du tourisme ont également été en baisse. Les autres éléments de la balance des paiements, en particulier les mouvements

de capitaux privés, ont permis néanmoins de dégager un excédent suffisant pour la poursuite du remboursement de la dette publique extérieure et le renforcement des réserves d'or et de devises.

La situation, qui se caractérisait dans les premiers mois par la hausse continue des prix, le développement prépondérant de la production des biens de consommation, l'accroissement de l'endettement, la dégradation de la balance commerciale, ne devait pas manquer d'entraîner une réaction de la part du gouvernement. Il a pris, en deux étapes essentielles, un ensemble de mesures beaucoup plus poussées et plus générales qu'il ne l'avait fait précédemment.

Dans la première partie de l'année, c'est encore essentiellement à des dispositions d'ordre monétaire que, comme l'an dernier, il eut recours. Dès février, les banques se voyaient imposer une limitation à 12 % de la progression de leurs engagements pour une période d'un an. Simultanément, le coefficient de trésorerie était porté de 32 à 35 % ; ce coefficient devait être de nouveau relevé de 1 % en mai, en même temps que la possibilité d'aller jusqu'à 38 % était donnée au gouverneur de la Banque de France. En avril, les banques se voyaient interdire de payer des intérêts aux dépôts étrangers. Les taux des bons du Trésor étaient abaissés et la décision était prise d'émettre désormais par adjudication les bons que les banques désiraient se procurer en sus de ceux que le système du plancher leur impose de détenir.

En automne, ces mesures furent renforcées par la réduction à 10 % du taux de progression des crédits, par l'élévation à 4 % du taux de l'escompte et par certaines restrictions destinées à contenir l'expansion des ventes à crédit. Mais il était apparu, comme nous l'avions indiqué l'an dernier, que les ressources de la technique monétaire n'étaient pas, à elles seules, suffisantes pour résoudre les problèmes complexes qui se posaient.

C'est donc un programme d'ensemble qui a été mis en œuvre comportant, en dehors de la réduction des liquidités, une action spécifique immédiate

sur les prix qui seront contrôlés et même taxés, une plus large ouverture des frontières aux produits d'importation, la révision des circuits de distribution, la lutte contre les profits excessifs ou anormaux notamment en matière foncière et immobilière, la recherche d'une plus grande aisance du marché du travail par la réduction de fait de la durée du service militaire, l'accueil plus large des travailleurs étrangers, le développement de la formation professionnelle et de l'enseignement technique. Le train de vie de l'Etat n'était pas épargné ; sans parler des mesures qui avaient été prises au début de l'année et qui avaient consisté moins en une compression réelle qu'en un mode de financement particulier de certains investissements, de nouvelles dispositions intervenaient pour combattre l'accroissement de l'impasse budgétaire, aidées en cela par d'importantes plus-values fiscales et l'abandon de certains allègements d'impôts.

Accueilli d'abord avec scepticisme, ce programme ne devait cependant pas demeurer sans effets et sans prendre, au bout de quelque temps, une valeur d'exemple pour l'étranger. La hausse des prix paraît avoir été maîtrisée dans les derniers mois et on peut maintenant espérer que, moyennant la continuation et le renforcement de la politique entreprise, en particulier dans le domaine des dépenses publiques, la parité avec les autres pays puisse être finalement rétablie.

Les établissements de crédit, qui, comme toujours, ont soutenu de leur mieux les efforts du gouvernement, ont été éprouvés par l'étroitesse accrue du marché monétaire, ainsi que par les restrictions apportées à l'expansion de leurs opérations commerciales.

Leurs efforts pour accroître les dépôts qui leur sont confiés sous diverses formes, comptes à vue, à terme et à préavis, comptes courants, bons à échéance, carnets d'épargne, se heurtent toujours aux offres du Trésor dont les bons bénéficient à la fois de l'anonymat et de la franchise d'impôts, et à l'activité de concurrents privilégiés, assurés eux aussi, soit de recevoir les moyens de rechercher une clientèle plus étendue et de la faire bénéficier

d'exonérations fiscales, soit de jouir eux-mêmes d'un régime de taxation avantageux. Le recours des banques au réescompte est strictement limité depuis l'institution de plafonds dont le montant est inférieur à celui des placements en bons du Trésor auxquels les oblige la réglementation des planchers. L'élasticité du marché monétaire est donc allée en se réduisant de plus en plus. De brusques flambées de taux se produisent presque à chaque fin de mois, revêtant une ampleur d'ailleurs disproportionnée avec le volume des capitaux mis en jeu. Seule la révision du régime fiscal dont bénéficient certains collecteurs officiels de dépôts remédierait durablement à une situation qui maintient en dehors du marché monétaire une masse de capitaux très importante.

Quant à la poussée des crédits bancaires, elle a été, non sans raison, contenue. Mais les banques, qui avaient trouvé dans l'expansion rapide de leurs affaires au cours des années précédentes une compensation relative à l'abaissement progressif des conditions appliquées à la clientèle, ont vu, en présence de frais généraux croissants, se réduire les marges brutes sur lesquelles elles doivent prélever le montant des provisions et des amortissements nécessaires. Il est regrettable que cette situation se manifeste au moment où les difficultés des affaires s'accroissent en France comme à l'étranger et atteignent aussi bien les grandes sociétés que les entreprises moyennes et petites.

Nos agences en France se sont attachées à appliquer la réglementation des encours avec le maximum de discernement et de souplesse et à offrir à leur clientèle les formules les mieux adaptées aux besoins de chacun. La priorité qui doit être donnée aux besoins d'investissements ne leur a pas fait oublier la nécessité d'assurer le financement des affaires courantes, particulièrement dans les industries et commerces saisonniers. Elles ont maintenu intact leur esprit d'initiative et de recherche et veillé à ce que les restrictions qu'elles devaient pratiquer ne portent pas atteinte au fonctionnement des entreprises saines.

Leur intérêt pour les économies régionales ne s'est pas démenti. Nous avons toujours considéré qu'au même titre que les affaires opérant sur le plan national ou international, celles qui sont plus localisées devaient bénéficier de notre attention et de nos concours. C'est pourquoi nous avons participé à la création de toutes les sociétés de développement régional issues du décret du 30 juin 1955 ; depuis, nous avons pris notre place dans un grand nombre d'organismes constitués ici et là pour l'étude et la satisfaction de besoins locaux. Mais le rôle essentiel d'un établissement comme le nôtre est de réaliser un véritable équilibre entre les régions où les fonds disponibles sont abondants et celles où les besoins de financement ne peuvent être satisfaits par les moyens locaux. La large assiette de nos implantations nous permet de réaliser cette répartition nationale.

Nous avons ouvert six sièges permanents à Paris ou en banlieue et sept en province principalement sous forme de bureaux de quartier dans les grandes agglomérations. En même temps dix-sept sièges périodiques nouveaux ont été créés et cinq autres ont obtenu des résultats suffisants pour qu'il ait été jugé nécessaire de les transformer en sièges permanents. Nous avons généralisé dans les banlieues des grandes villes et dans les zones appelées à un redressement la méthode de bureaux légers desservis par un petit nombre d'employés et exploités intensément par des brigades de démarcheurs spécialisés allant d'une localité à l'autre après une campagne de tracts et de publicité dans la presse.

Nos placements de rentes et d'obligations offertes par l'État, les collectivités publiques et les sociétés privées ont été poursuivis à un rythme tel que leur montant, accru d'ailleurs par l'émission de deux emprunts d'État, a dépassé de plus de moitié celui de l'an dernier. Une part importante des souscriptions recueillies est assurée par des prélèvements sur les comptes de dépôts, dans la mesure où ceux-ci représentent des ressources d'épargne réelle. Mais nous n'ignorons pas que ces opérations ont des limites et qu'il convient de rechercher des formules différentes susceptibles d'intéresser de nouvelles couches de souscripteurs.

Nous avons, conformément aux conclusions présentées au ministre des finances par un comité d'experts et aux dispositions officielles arrêtées par le gouvernement, constitué une société d'investissement à capital variable, Union pour l'investissement de l'épargne en valeurs mobilières (UNIVAL), en association avec deux banques d'affaires MM. LAZARD frères et C^{ie} et la Banque de l'Indochine, la Caisse centrale des banques populaires et deux banques de dépôt, le Crédit commercial de France et la Société centrale de banque. Sa création a nécessité une préparation minutieuse de plusieurs mois. Elle a été ouverte au public à la fin du premier trimestre de l'année 1964 à un moment où la bourse avait, après une baisse profonde et prolongée, atteint un niveau intéressant pour constituer le point de départ des souscriptions. Nous attendons beaucoup de cette nouvelle forme de placement qui comporte, à côté d'une fraction importante d'obligations, un portefeuille composé d'actions françaises et étrangères judicieusement choisies.

A la bourse des valeurs, la tendance à la baisse qui était apparue en 1962 s'est accentuée pendant le cours de l'exercice. Le volume des transactions sur les titres à revenu variable a diminué. Les investisseurs étrangers qui avaient contribué les années précédentes au soutien des cours se sont détournés de Paris pour opérer sur les places où, au contraire, un mouvement de reprise se dessinait. En revanche, la politique de stabilisation a valu une faveur nouvelle aux obligations. Dans l'ensemble, le nombre des ordres passés par nos clients a fléchi.

Nous avons confirmé sous une forme nouvelle notre politique de présence en Afrique. Nous avons ouvert en avril, comme nous l'avons indiqué l'an dernier, la Banque d'escompte et de crédit à l'industrie en Tunisie (B.E.I.T.), que nous avons fondée à Tunis avec la Banque industrielle de l'Afrique du nord (B.I.A.N.), et la Morgan Guaranty International Banking Corporation; ce nouvel établissement a repris nos succursales locales et celles de la B.I.A.N. Nous avons également décidé de créer avec le gouvernement malgache, la Banque malgache d'escompte

et de crédit (B.A.M.E.S.), à laquelle ont été cédées depuis nos agences de Madagascar, et qui est présidée par une personnalité malgache, administrée par un conseil d'administration paritaire et dirigée par notre représentant. Nous espérons donner à ce secteur traditionnel de notre influence un nouvel élan et confirmer ainsi une position que nous détenons à Madagascar depuis 1885. En Afrique, nous ne conservons d'agence qu'à Alger où, malgré les circonstances, nous avons maintenu une certaine activité.

Notre exploitation de Bruxelles poursuit son développement.

A Londres, nous n'avons pas relâché notre politique de recherche de dépôts et nous avons consacré une large fraction de nos moyens au financement des opérations de matières premières. Nos profits ont été, malgré un mouvement d'affaires plus grand, affectés par les conditions peu élevées pratiquées pendant toute l'année.

En Australie, nous continuons à prêter notre concours aux achats français à Melbourne et à Sydney, mais notre appui est de plus en plus requis par des sociétés françaises qui cherchent à s'installer dans un continent qu'elles estiment avec raison appelé à un grand avenir.

En Inde, notre établissement constitue maintenant, après un siècle d'efforts et de contacts, un des intermédiaires les plus écoutés pour l'étude des nombreux projets que comporte l'application des plans successifs d'industrialisation du pays. Nos agences de Bombay et de Calcutta, notre représentation à New Delhi maintiennent leur activité habituelle tout en se tenant à la disposition des nombreuses missions publiques et privées qui sont dirigées vers ce pays.

Notre département des relations étrangères a vu augmenter le montant des dépôts que lui confient ses correspondants. En liaison avec le service du commerce extérieur, il a réalisé de nombreuses opérations de crédit à moyen terme qui sont à la base des exportations françaises d'équipements industriels. Il a apporté un concours particulièrement actif à la mise en

œuvre des contrats et des financements intervenus avec le Mexique sur la base des crédits ouverts à ce pays par le gouvernement français et en complément de ces crédits.

La French American Banking Corporation a développé ses affaires à New York et relevé son dividende.

Nos représentations à Buenos Aires et au Brésil ont maintenu le contact avec les pays d'Amérique latine.

Notre personnel a fait preuve, malgré un travail accru, d'un dévouement et d'une assiduité exemplaires. Les deux augmentations de salaires dont il a bénéficié ont été étendues aux retraités qui ont obtenu depuis deux ans un relèvement sensible de leurs allocations. Le Comité central d'entreprise a continué avec beaucoup de compétence son action sociale ; notamment, les cantines, les colonies de vacances qu'il a organisées fonctionnent à la satisfaction de tous. Il en est de même de la mutuelle et de la coopérative.

Le bilan qui est analysé par nos commissaires aux comptes fait état de l'augmentation du capital et des réserves portés respectivement à F 90 millions et F 17 millions conformément à votre résolution du 12 juin 1963. Il a été établi avec toute la prudence qui est dans nos traditions.

La totalité des acquisitions d'immeubles, de mobilier et de matériel, toutes les dépenses d'installation et d'aménagement relatives tant à notre Siège social qu'à nos agences ont été amorties ainsi que la fraction des créances reconnue douteuse.

Le poste immeubles et mobilier, au bilan, a diminué des amortissements et des cessions de l'exercice 1963.

Le portefeuille-titres figure au bilan pour un montant très inférieur à sa valeur de réalisation.

Notre trésorerie n'a pas cessé d'être parfaitement liquide.

Compte tenu des frais généraux et des charges de toute nature, amortissements et dotations aux comptes de provisions, notre compte de profits et pertes présente un solde créditeur de F 5.107.582,46. Ce montant comprend tous les résultats obtenus aussi bien par nos sièges de France que par ceux de l'étranger.

Après déduction de l'intérêt minimum de 3 % garanti par l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par la loi du 17 mai 1946, soit F 375.654,41 correspondant à une attribution de F 0,6759 au profit de chacune des 555.784 parts bénéficiaires non amorties, il reste à répartir un solde de F 4.731.928,05 auquel nous vous proposons de donner les affectations suivantes, conformément à l'article 26 de nos statuts :

— à la réserve statutaire : 5 % de F 4.731.328,05 F	236.596.40
— aux parts bénéficiaires en supplément du minimum d'intérêt garanti : F 1,3241 par part pour porter le total de l'attribution à F 2 brut, soit F	735.913,59
— aux actions appartenant à l'État F	3.250.000 »
— au conseil d'administration F	50.000 »
— aux parts de fondateur F	34.708,10

Les droits des 15.076 parts de fondateur restant en circulation ont été calculés conformément aux dispositions des articles 40 et 41 des anciens statuts visés au paragraphe premier de l'article 26 des nouveaux statuts. Un dividende brut de F 2,302 reviendra à chacune de ces parts.

Il restera un reliquat disponible de F 424.709,96 qui s'ajoutera au report à nouveau des exercices précédents, lequel passera de F 2.005.916,42 à F 2.430.626,38.

Par décret du 21 octobre 1963, M. André LATAPIE a été désigné comme administrateur, en remplacement de M. Henry BIZOT qui, lui-même, remplace M. Edwin POILAY. Celui-ci qui a fait partie de notre conseil de 1942 à 1945 et de 1952 à 1963 nous avait toujours apporté le concours le plus amical et le plus éclairé et c'est avec regret que nous l'avons vu renoncer à siéger parmi nous.

Par décrets des 31 décembre 1963 et 2 avril 1964, les mandats de MM. Maurice GONON et Georges LEVARD ont été renouvelés pour une période de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 1964.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1963

MESSIEURS,

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1963, nous avons l'honneur de rendre compte de l'exécution de notre mandat de commissaires aux comptes, mandat qui a été renouvelé ou confié par arrêté de M. le Ministre des Finances et des Affaires Economiques en date du 23 juin 1961.

Nous avons procédé, conformément aux prescriptions légales, à de nombreux sondages, vérifications et pointages tant en cours d'exercice qu'après l'arrêté du bilan qui nous permettent de vous confirmer que le Bilan et le compte de « Profits et Pertes » qui vous sont présentés ressortent bien de la comptabilité sociale régulièrement tenue.

BILAN

Le bilan au 31 décembre 1963, établi conformément aux prescriptions de la Commission de contrôle des banques, présente un total deF 8.168.423.047,46
contre, en 1962F 7.617.391.198,96
soit une augmentation deF 551.031.848,50

observation étant faite que cette augmentation n'est pas comparable à celle constatée pour l'exercice précédent arrêté à une échéance reportée, alors que le report de l'échéance au 31 décembre 1963 n'a été que d'une demi-journée.

Il en est de même pour les différences que nous vous signalerons ci-après :

A L'ACTIF :

Le poste « Caisse, Trésor Public, Banques d'émission » figure pour F 178.138.091,07 au lieu de F 160.365.967,11. Le poste « Banques et Correspondants » ressort à F 537.670.022,32 accusant une augmentation de F 76.948.071,52.

C'est une augmentation de F 91.233.293,37 qui se dégage du poste « Portefeuille-Effets » qui passe de F 5.532.161.981,78 à F 5.623.395.275,15.

Le compte « Coupons » présente une diminution, étant ramené de F 33.843.489,99 à F 20.330.888,62.

Les « Comptes courants » débiteurs sont, à F 1.054.526.221,65, en augmentation de F 218.926.704,07.

L'ensemble des « Avances garanties » présente une augmentation de F 21.242.702,63, étant porté de F 87.986.815,93 à F 109.229.518,56. Les « Avances et Débiteurs divers » sont également en augmentation de F 26.946.483,03 étant portés de F 120.137.278,49 à F 147.083.761,52.

Les « Débiteurs par acceptations » qui ont leur exacte contre-partie au passif dans le poste « Acceptations à payer » s'élèvent à F 372.884.487,39 contre F 275.256.029,92.

Le poste « Titres » est porté au bilan pour F 43.871.390,69. Cette somme comprend les acquisitions de l'année diminuées des ventes.

Les « Comptes d'ordre et divers » débiteurs s'élèvent à F 59.829.306,22 contre F 48.260.221,29.

Le poste « Immeubles et Mobilier » figure au bilan pour F 21.464.084,27 après déduction de l'annuité d'amortissement au titre de l'exercice 1963.

AU PASSIF :

Les « Comptes de chèques » s'accroissent de F 292.287.509,73 se trouvant ainsi portés à F 2.787.722.264,32. Les « Comptes courants », en diminution de F 264.244.581,23 s'inscrivent pour F 1.981.303.066,61.

Les « Banques et Correspondants » sont portés de F 771.085.564,11 à F 1.088.537.590,53. Les « Comptes exigibles après encaissement » sont à F 344.481.793,41 contre F 285.081,121,63.

Les « Crédeurs divers » ressortent à F 562.842.902,25, soit par rapport à l'an dernier, une augmentation de F 20.933.248,62.

Les « Dividendes restant à payer » représentent F 98.443,62 et le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » est en augmentation de F 14.718.657,25.

Les « Comptes d'ordre et divers » sont ramenés à F 156.442.921,81 en diminution de F 23.969.810,54 provenant notamment du transfert aux réserves des plus-values de réévaluation du portefeuille-titres et des immeubles, pour être affectées aux Réserves (F 36.090.904,70) en vue de l'augmentation de capital dont il sera fait mention ci-après.

Le poste « Réserves » qui, après bilan 1962 avait été porté à F 47.000.000 par la première résolution adoptée par la Commission de contrôle des Banques dans sa séance du 12 juin 1963, se trouve ramené à F 17.000.000, par décision extraordinaire du même jour par suite d'un prélèvement de F 30.000.000 transféré au poste « Capital ».

Le capital social a été ainsi porté de F 60.000.000 à F 90.000.000.

Le report à nouveau ressort à F 2.005.916,42 après affectation de F 420.767,88 sur les bénéfices de 1962.

Hors bilan, les « Engagements par cautions et avals » et les « effets escomptés circulant sous notre endos » accusent des augmentations respectives de F 141.155.370,32 et F 66.831.781,73, par contre les « Ouvertures de crédits confirmés » accusent une diminution de F 7.715.269,75.

COMPTE de PROFITS et PERTES

Le compte « Profits et Pertes » accuse cette année, à son crédit, avant l'inscription du solde reporté des exercices précédents, un solde bénéficiaire de F 5.107.582,46
contre, en 1962 F 5.032.468,28

Il ressort donc, pour 1963, une augmentation de F 75.114,18

Les provenances de la somme de F 5.107.582,46 sont ainsi exprimées dans le compte Profits et Pertes, compte tenu des charges, amortissements et provisions :

Exploitation	F	3.935.994,05
Portefeuille-titres et participations	F	593.558,77
Immeubles	F	<u>578.029,64</u>
Comme ci-dessus	F	<u>5.107.582,46</u>

Par rapport à 1962, on dégage une diminution de F 65.334,10 sur le résultat de la branche « Exploitation » et une augmentation de F 82.629,20 sur les produits du « Portefeuille-titres et participations » et de F 57.819,08 pour les revenus des « Immeubles ».

Comme pour l'exercice précédent, les produits ou revenus du portefeuille-titres et des immeubles ont été affectés d'une quote-part des frais généraux.

Les créances litigieuses ont été amorties intégralement et les créances douteuses ont fait l'objet de provisions justifiées.

Les 842.098 parts bénéficiaires, dont l'origine a été commentée dans le rapport sur le bilan de 1946, se sont trouvées ramenées, après le rachat du 1^{er} janvier 1963 au nombre de 555.784.

Déduction faite de l'intérêt minimum de 3 % alloué à ces parts bénéficiaires par la loi du 2 décembre 1945 et qui s'élève à F 375.654,41, il reste à affecter un solde de F 4.731.928,05 dont le projet de répartition comporte :

— l'attribution de 5 % au fonds de réserve légale .. F	236.596,40
— une attribution supplémentaire aux 555.784 parts bénéficiaires non amorties au 31 décembre 1963 F	735.913,59
— attribution aux 900.000 actions au nominal chacune de F 100 propriété de l'Etat F	3.250.000,—
— attribution au Conseil d'administration F	50.000,—
— attribution, conformément aux statuts, à chacune des 15.076 parts de fondateur restant en circulation, de F 2,302.209	F 34.708,10
— report à nouveau	F <u>424.709,96</u>
TOTAL ÉGAL	F <u>4.731.928,05</u>

Le reliquat portera le report à nouveau à F 2.430.626,38.

Nous avons pris connaissance du projet de rapport du Conseil d'administration et vous confirmons les renseignements d'ordre comptable qu'il contient. La répartition des bénéfices qui vous est proposée est conforme à la loi et aux statuts.

En terminant, nous déclarons pouvoir attester la concordance de la comptabilité avec les comptes présentés.

Paris, le 7 avril 1964.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
M. NALPAS.

RAPPORT SPÉCIAL
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

(Article 40 de la loi du 24 juillet 1867)

EXERCICE 1963

Au regard des dispositions réglementaires concernant les articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867, les renseignements que nous croyons devoir fournir sont les suivants :

Les opérations traitées avec une société ou entreprise dont un administrateur du Comptoir National d'Escompte de Paris est propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, nous ont été régulièrement notifiées. Elles ont pour objet l'octroi de facilités de caisse, de crédits sous diverses formes ou de cautions. Elles ont toutes le caractère d'opérations d'une banque avec sa clientèle et ont été réalisées aux conditions habituelles.

Toutes ces opérations ainsi que les crédits consentis à des membres du personnel, non assortis de la garantie prévue par le décret du 28 mai 1946, ont fait l'objet de notifications régulières récapitulées dans un état détaillé que nous avons eu à notre disposition et que nous avons visé.

Paris, le 7 avril 1964.

Les Commissaires aux comptes :

A. BOUVIER,
M. NALPAS.

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1963

avant répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION..... F	178 138.091,07	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES SPÉCIAUX	F 2.787.722.264,32
BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	537.670.022,32	COMPTES COURANTS	1.981.303.066,61
PORTEFEUILLE-EFFETS	5.623.395.275,15	BANQUES ET CORRESPONDANTS	1.088.537.590,53
COUPONS	20.330.888,62	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT	344.481.793,41
COMPTES COURANTS	1.054.526.221,65	CRÉDITEURS DIVERS	562.842.902,25
AVANCES GARANTIES.....	109.229.518,56	ACCEPTATIONS A PAYER	372.884.487,39
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS	147.083.761,52	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	98.443,62
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	372.884.487,39	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	759.996.078,64
TITRES	43.871.390,69	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	156.442.921,81
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	59.829.306,22	RÉSERVES	17.000.000 »
IMMEUBLES ET MOBILIER	21.464.084,27	CAPITAL	90.000.000 »
		REPORT A NOUVEAU	2.005.916,42
		BÉNÉFICES DE L'EXERCICE	5.107.582,46
TOTAL	F 8.168.423.047,46	TOTAL.....	F 8.168.423.047,46

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... F	1.377.458.613,42
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS .	1.347.847.172,81
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS.....	498.853.522,60

après répartition

ACTIF		PASSIF	
CAISSE, TRÉSOR PUBLIC, BANQUES D'ÉMISSION	F 178.138.091,07	COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES SPÉCIAUX	F 2.787.722.264,32
BANQUES ET CORRESPONDANTS	537.670.022,32	COMPTES COURANTS	1.981.303.066,61
PORTEFEUILLE-EFFETS	5.623.395.275,15	BANQUES ET CORRESPONDANTS.....	1.088.537.590,53
COUPONS	20.330.888,62	COMPTES EXIGIBLES APRÈS ENCAISSEMENT.	344.481.793,41
COMPTES COURANTS.....	1.054.526.221,65	CRÉDITEURS DIVERS.....	562.892.902,25
AVANCES GARANTIES.....	109.229.518,56	ACCEPTATIONS A PAYER.....	372.884.487,39
AVANCES ET DÉBITEURS DIVERS.....	147.083.761,52	DIVIDENDES RESTANT A PAYER.....	4.494.719,72
DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS.....	372.884.487,39	BONS ET COMPTES A ÉCHÉANCE FIXE...	759.996.078,64
TITRES	43.871.390,69	COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	156.442.921,81
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS.....	59.829.306,22	RÉSERVES	17.236.596,40
IMMEUBLES ET MOBILIER	21.464.084,27	CAPITAL	90.000.000 »
		REPORT A NOUVEAU.....	2.430.626,38
TOTAL.....	F 8.168.423.047,46	TOTAL	F 8.168.423.047,46

HORS-BILAN

ENGAGEMENTS PAR CAUTIONS ET AVALS..... F	1.377.458.613,42
EFFETS ESCOMPTÉS CIRCULANT SOUS NOTRE ENDOS.	1.347.847.172,81
OUVERTURES DE CRÉDITS CONFIRMÉS	498.853.522,60

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1963

DÉBIT

ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Intérêt de 3 %, soit : F 0,6759 sur 555.784 parts bénéficiaires non amorties (ART. 8 de la loi du 2 décembre 1945).....	F 375.654,44
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET	4.731.928,05
	F 5.107.582,46
ATTRIBUTION A LA RÉSERVE STATUTAIRE :	
5 % de F 4.731.928,05	F 236.596,40
ATTRIBUTION AUX PARTS BÉNÉFICIAIRES :	
Attribution supplémentaire F 1,3241 par part	735.913,59
ATTRIBUTION AUX ACTIONS TRANSFÉRÉES A L'ÉTAT :	
Sur 900.000 actions de F 100	3.250.000 »
ATTRIBUTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	
	50.000 »
ATTRIBUTION AUX PARTS DE FONDATEUR, conformément aux statuts, soit F 2,302.209 sur 15.076 parts de fondateur restant en circulation	
	34.708,10
REPORT A NOUVEAU	424.709,96
	F 4.731.928,05

CRÉDIT

BÉNÉFICES DE L'EXERCICE, compte tenu des CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :	
— EXPLOITATION	F 3.935.994,05
— PORTEFEUILLE-TITRES ET PARTICIPATIONS	593.558,77
— IMMEUBLES	578.029,64
	F 5.107.582,46
SOLDE BÉNÉFICIAIRE NET DE L'EXERCICE 1963	F 4.731.928,05

REPORT A NOUVEAU

MONTANT REPORTÉ A NOUVEAU	F 2.430.626,38
	F 2.430.626,38

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 1962.....	F 2.005.916,42
REPORT DE L'EXERCICE 1963	424.709,96
	F 2.430.626,38

RÉSOLUTIONS

adoptées par la commission de contrôle des banques
dans sa séance du 10 juin 1964

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes :

— approuve les comptes de l'exercice 1963 arrêtés au 31 décembre 1963 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— fixe à F 2 par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris, par application de l'article 8 de la loi du 2 décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 mai 1946,

et à F 2,302 par part le dividende revenant aux parts de fondateur, conformément aux statuts d'origine du Comptoir National d'Escompte de Paris.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts du Comptoir National d'Escompte de Paris :

— l'attribution aux actions du Comptoir National d'Escompte de Paris, transférées à l'État, d'une somme totale de F 3.250.000 ;

— le versement au Conseil d'administration d'une somme de F 50.000, à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes, en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 mai 1946.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

AGENCES DANS PARIS :

- | | | | | |
|--|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • A. 147, Bd St-Germain. • B. 55, Rue de Rivoli. • C. 23, Bd Diderot (G de Lyon). • D. 2, Rue Rambuteau. • E. 16, Rue de Turbigo. • F. 15, Place de la République. • G. 2, Rue de Flandre, et Bureau aux Abattoirs de la Villette. • H. 2, Rue du Quatre-Septembre. | <ul style="list-style-type: none"> • I. 80-82, Bd de Magenta. • J. 19, B^{de} de Strasbourg. • L. 86, Rue de Clichy. • M. 87, Av. Kléber. • N. 35, Av. Mac-Mahon. • O. 71, Boulevard du Montparnasse. • P. 2, Boulevard Beaumarchais (pl. de la Bastille). • R. 53, Bd Saint-Michel. | <ul style="list-style-type: none"> • S. 2 bis, Av. des Gobelins. • T. 2, Bd de Courcelles. • U. 49, Av. des Champs-Élysées. • V. 90, Avenue du Général-Leclerc. • W. 75, Rue St-Lazare (Pl. de la Trinité). • X. 40, R. du Commerce. • Y. 113, Fg St-Honoré. • Z. 2, Pl. St-Augustin. | <ul style="list-style-type: none"> • AB. 39, Rue de Ménilmontant. • AC. 14, Rue Bergère. • AD. 25, Bd Barbès. • AE. 44, R. La Fayette. • AF. 199, Bd Voltaire. • AG. 2, Chaussée de la Muette. • AH. 47 bis, Avenue Bosquet. • AJ. 48 bis, r. d'Auteuil. • AK. 10, Rue de Rome. • AL. 93, Av. de Villiers | <ul style="list-style-type: none"> • AN. 96, Av. Victor Hugo. • AP. 1, Pl. Gambetta. • AR. 2, R. P.-Semard (square Montholon). • AT. 12, Bd Raspail. • AV. 168, R. de Belleville. • AY. 44, Rue Etienne-Marcel. • BA. 5, Av. de Friedland. • BE. 403, R. de Vaugirard. |
|--|--|---|---|--|

AGENCES EN BANLIEUE :

- | | | | | |
|---|--|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Antony. Argenteuil. Arnouville. Asnières. Asnières-Bécon. Aubervilliers. Bagnollet. Bondy. Boulogne. Bourget (Le). | <ul style="list-style-type: none"> Charenton. Chaville. Clichy-la-Garenne. Colombes. Courbevoie. • Eaubonne. • Elisabethville-sur-Seine. • Enghien-les-Bains. Ermont. | <ul style="list-style-type: none"> • Garenne-Colombes. (La). Garches. • Levallois-Perret. Livry-Gargan. • Mantes-la-Jolie. • Marines. Montmorency. Montreuil-sous-Bois. Montrouge. | <ul style="list-style-type: none"> • Neuilly-sur-Seine. • Nogent-sur-Marne. • Noisy-le-Sec. • Pontoise. • Puteaux. Rosny-sous-Bois. • Saint-Cloud. • Saint-Cyr-l'École. • Saint-Denis. | <ul style="list-style-type: none"> • St-Germain-en-Laye. Sarcelles. Taverny. • Versailles. • Vésinet (Le). Villemomble. Vincennes. • Viroflay. • Vitry-sur-Seine. |
|---|--|---|---|--|

AGENCES A L'ÉTRANGER

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ALGER • LONDRES • BRUXELLES | <ul style="list-style-type: none"> • MONTE-CARLO • BOMBAY CALCUTTA | <ul style="list-style-type: none"> MELBOURNE • SYDNEY SYDNEY-PITT STREET |
|---|---|---|

REPRÉSENTATIONS PERMANENTES :

En Argentine : *Reconquista*, 165, BUENOS-AIRES.

En Inde : 19 A, Ratendon Road, NEW-DELHI.

DÉLÉGATION POUR LE BRÉSIL, LA BOLIVIE, L'ÉQUATEUR ET LE PÉROU

Sao Paulo (Brésil), Rua 24 de Mayo, 276.

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

AGENCES EN FRANCE :

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Abbeville. • Abondance. • Agen. • Aiguebelle. • Aiguesperse. • Aigues-Mortes. • Aiguillon. • Aire-sur-l'Adour. • Aix-en-Othe. • Aix-en-Provence. • Aix-les-Bains. • Alban. • Albertville. • Albi. • Alençon. • Alès. • Alger. • Allanche. • Allasac. • Ambarès. • Ambérieu-en-Dombes. • Ambès. • Amiens. • Ancenis. • Andernos-les-Bains. • Andrezieux. • Angers. • Angoulême. • Annecy. • Anneyron. • Annonay. • Antibes. • Antrain. • Anzin. • Apt. • Ardentes. • Ardes-sur-Couze. • Argenton-sur-Creuse. • Arles. • Armentières. • Armentières. • Arnauld. • Arny-le-Duc. • Arnéke. • Arras. • Ars-en-Ré. • Arudy. • Aubagne. • Auch. • Aulnay-de-Saintonge. • Auneau. • Aurillac. • Aurilol. • Autun. • Auxerre. • Availles-Limouzine. • Avignon. | <ul style="list-style-type: none"> • Bordeaux. • Bordeaux-Barrière-d'Ornano. • Bordeaux-Chartrons. • Bordeaux-Victor-Hugo. • Bordeaux-Capucins. • Bordeaux-Nouveaux-Abattoirs. • Bordeaux-Barrière de Toulouse. • Boulay. • Boulogne-sur-Mer. • Boulou (Le). • Bourbon-Lancy. • Bourboule (La). • Bourcfranc. • Bourg-Achard. • Bourg-de-Thizy. • Bourg-en-Bresse. • Bourges. • Bourgueil. • Boussac. • Brantôme. • Brassac. • Brest. • Briatexte. • Bricquebec. • Brienne-le-Château. • Brioude. • Brive. • Brizambourg. • Bruay-en-Artois. • Brunoy. • Bruyères. • Burie. • Buxières-les-Mines. | <ul style="list-style-type: none"> • Chelles. • Chemillé. • Cherbourg. • Chéroy. • Cholet. • Ciboure. • Ciotat (La). • Cirey-sur-Vezouze. • Clermont-de-l'Oise. • Clermont-Ferrand. • Clermont-l'Hérault. • Clisson. • Cluses. • Cognac. • Combronde. • Compiègne. • Concarneau. • Condé-sur-Noireau. • Confolens. • Conlie. • Connerré. • Contres. • Corbeil. • Cosne-sur-Loire. • Couhé-Vérac. • Coulouges-sur-l'Autize. • Cour-Cheverny. • Courçon-d'Aunis. • Courtenay. • Courville-sur-Eure. • Coutances. • Couternes. • Coutras. • Cozes. • Craponne-sur-Arzon. • Crau (La). • Creil. • Crèvecœur-le-Grand. • Cruzy. • Cuers. • Culan. | <ul style="list-style-type: none"> • Gaillac. • Ganges. • Gannat. • Gardanne. • Gemozac. • Genillé. • Givors. • Gonfaron. • Gonneville-la-Mallet. • Gourdon. • Graçay. • Grand-Lucé (Le). • Graulhet. • Grenoble. • Grenoble - Ile Verte. • Guerche-de-Bretagne (La). • Guerche-sur-l'Aubois (La). • Guignes-Rabutin. • Guignicourt. • Guitres. • Gujan-Mestras. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Baccarat. • Bagnoles-de-l'Orne. • Bagnols-sur-Cèze. • Bais. • Bantol. • Barbezieux. • Baugé. • Barentin. • Baule (La). • Bayonne. • Beaucaire. • Beaucourt. • Beaufort-en-Vallée. • Beaugency. • Beaumont-de-Lomagne. • Beaune. • Beaupréau. • Beaurepaire. • Beauvais. • Beauvais-sous-Matha. • Belfort. • Belfort-Place des Vosges. • Bellac. • Belvéze-du-Razès. • Bénévent-l'Abbaye. • Bergerac. • Bernerie (La). • Besançon. • Béthune. • Beuzeville. • Bézières. • Biarritz. • Billom. • Bize. • Blesle. • Bligny-sur-Ouche. • Blois. • Boën-sur-Lignon. • Bolbec. • Bollène. • Bollezeelle. | <ul style="list-style-type: none"> • Cadillac-sur-Garonne. • Caen. • Cagnes-sur-Mer. • Cahors. • Calais. • Calvignat. • Cambo-les-Bains. • Cambrai. • Cancale. • Cannes. • Carvin. • Cap Ferret (Le). • Capte (La). • Carcassonne. • Carmaux. • Carpentras. • Carvin. • Castel-les-Corbières. • Cassel-Gare-Bavinchove. • Cassis. • Castelnaudary. • Castillon. • Castillon-la-Bataille. • Castres. • Cateau (Le). • Caussade. • Cavaillon. • Caylus. • Celles-sur-Belle. • Cenon. • Cercy-la-Tour. • Céret. • Chabanais. • Chablis. • Chabris. • Chalonnès-sur-Loire. • Châlons-sur-Marne. • Chalons-sur-Saône. • Chambéry. • Chambon-Feugerolles (Le). • Charleville. • Charly-sur-Marne. • Chartres. • Chataignerai (La). • Château-d'Oléron (Le). • Châteaugiron. • Châteauneuf-en-Thymerrais. • Châteauneuf-sur-Sarthe. • Châteaurenard. • Châteaurox. • Château-Thierry. • Chatel. • Châtelguyon. • Châtelleraut. • Châtillon-en-Bazois. • Châtillon-sur-Seine. • Chaumes-en-Brie. • Chauny. • Chef-Boutonne. | <ul style="list-style-type: none"> • Dammartin-en-Goële. • Dax. • Deauville. • Dieppe. • Dijon. • Dinard. • Diou. • Dives-sur-Mer. • Dole. • Domart-en-Ponthieu. • Dombasle-sur-Meurthe. • Domène. • Dorât (Le). • Douai. • Doué-la-Fontaine. • Dreux. • Duclair. • Dunkerque. | <ul style="list-style-type: none"> • Illkirch-Graffenstaden. • Isle-en-Jourdain (L'). • Isle-Jourdain (L'). • Issoire. • Issoudun. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Jargeau. • Jarnac. • Jonzac. • Joué-les-Tours. • Juan-les-Pins. • Juillac. | <ul style="list-style-type: none"> • Lacaune. • Laigues. • Lancy. • Landerneau. • Landrecies. • Langéac. • Langais. • Langon. • Lannemezan. • Lanouaille. • Laon. • Laroquebrou. • Latille. • Lautrec. • Laval. • Lavandou (Le). • Lavelanet. • Lempdes. • Lencloître. • Lens. • Le Puy. • Lesparre. • Levroux. • Lezay. • Lézignan Corbières. • Libourne. • Liguéil. • Lille. • Lille-Lomme. • Lille-St-Maurice. • Lillebonne. • Limoges. • Limoux. • Lion-d'Angers (Le). • Lisieux. • Lisle. • Lisle-sur-Tarn. • Livron. • Loches. • Lodève. • Lomme. • Londe (La). • Longué. • Lons-le-Saulnier. • Lonzac. • Lorient. | | |

(•) Agences ayant un service de coffres-forts en location.

(*) Agences fonctionnant périodiquement.

(**) Bureaux de saison.

(Suite au verso)

*Lorignac.
Lormont.
*Loudun.
**Lourdes.
*Louvesc (La)
*Luc (Le).
*Lude (Le).
*Lunéville.
*Lusignan.
*Lussac-les-Châteaux.
*Luz-Saint-Sauveur.
*Luzy.
*Lyon.
*Lyon-Bachut.
*Lyon-Brotteaux.
*Lyon-Charpennes.
*Lyon-Croix-Rousse.
*Lyon-Guillotière.
*Lyon-Jean-Macé.
*Lyon-Marché d'Intérêt National.
*Lyon-La Fayette.
*Lyon-Perrache.
*Lyon-Vaise.
*Lyon-Villeurbanne.
*Macon.
*Magnac-Laval.
*Mans (Le).
*Mans (Le) " Pontlieue "
*Manzat.
*Marans.
*Marmande.
*Marnay.
*Marquise.
*Marseillan.
*Marseille.
*Marseille-Blancarde.
*Marseille-St-Louis.
*Marseille-St-Marcel.
*Marseille-République.
*Martigne-Briand.
*Massiac.
*Matha.
*Maubeuge.
*Maubourquet.
*Mauléon-Soule.
*Maurs.
*Mauzé-sur-le-Mignon.
*Mayenne.
*Mayet.
*Mazamet.
*Meaux.
*Mehun-sur-Yèvre.
*Melle.
*Melun.
*Méru.
*Merville.
*Mesle-sur-Sarthe (Le).
*Metz.
*Meung-sur-Loire.
*Millau.
*Miramont-de-Guyenne.
*Mirebeau-en-Poitou
*Monségur.
*Montauban.
*Montbard.
*Montbéliard.
*Montbrison.
*Mont-de-Marsan.
*Mont-Dore (Le).
*Montélimar.
*Montfrin.
*Montgeron.
*Monthureux-sur-Saône.
*Montluçon.
*Montmédy.
*Montpellier.
*Montrésor.
*Montrevel.
*Montsalvy.
*Mortagne-sur-Gironde.
*Moulins.
*Moulins-Engilbert.
*Mouy.
*Mulhouse.
*Murat.
*Mussidan.
*Nancy.
*Nantes.
*Nantes-Duchesse Anne.
*Nantes-Pirmil.
*Narbonne.
*Navarrenx.

*Nay.
*Nérondes.
*Neuilly-Saint-Front.
*Neussargues.
*Neuville-de-Poitou.
*Nevers.
*Nice.
*Nice-Abattoirs.
*Nice-Californie.
*Nice-Gorbella.
*Nîmes.
*Niort.
*Nogent-le-Roi.
*Nogent-sur-Seine
*Nontron.
*Notre-Dame-de-Gravenchon.
*Oisemont.
*Ollioules.
*Olonzac.
*Oloron-Sainte-Marie.
*Onzain.
*Oradour-sur-Vayres.
*Orange.
*Orléans.
*Ormes (Les)
*Oucques.
*Ouzouer-le-Marché.
*Ozoir-la-Ferrière.
*Paimbœuf.
*Pallcu (La).
*Pardies.
*Patay.
*Pau.
*Pauillac.
*Paulhaguet.
*Pavilly.
*Pellegrue.
*Périgueux.
*Péronne.
*Perpignan.
*Pierrelatte.
*Pertuis.
*Peyrehorade.
*Pieux (Les).
*Pignans.
*Plancoët.
*Plouay.
*Podensac.
*Poitiers.
*Poix.
*Poligny.
*Pons.
*Pont-à-Mousson.
*Pont-de-Claix.
*Pontet (Le).
*Pont-Sainte-Maxence.
*Pont-Saint-Esprit.
*Pont-Saint-Pierre.
*Pont-sur-Yonne.
*Pornic.
*Pornichet.
*Port-à-Binson.
*Port-la-Nouvelle.
*Port-St-Louis-du-Rhône.
*Port-Vendres.
*Pouancé.
*Prades.
*Pré-en-Pail.
*Prémery.
*Privas.
*Puget-Ville.
*Puy (Le).
*Puy-laurens.
*Quimper.
*Quatre-Routes (Les).
*Quillan.
*Reims.
*Remiremont.
*Rennes.
*Réole (La).
*Requista.
*Riom.
*Ris-Orangis.
*Rive-de-Gier.
*Roanne.
*Roche-Bernard (La).
*Rochechouart.
*Rochefort-sur-Mer.
*Roche-la-Mollière.
*Rochelle (La).

*Rocroi.
*Rodez.
*Rognac.
*Romans.
*Romilly-sur-Seine.
*Roquefort-sur-Soulzon.
*Roquemaure.
*Roubaix.
*Rouen.
*Rouen-Armand Carrel.
*Rouen-Saint-Sever.
*Rouget (Le).
*Rumilly.
*Saint-Amand-les-Eaux.
*Saint-Ambroix.
*Saint-Anthème.
*Saint-Antonin.
*Saint-Août.
*Saint-Astier.
*Saint-Brévin-les-Pins.
*Saint-Brieuc.
*Saint-Cast.
*Saint-Chamond.
*Saint-Chinian.
*Saint-Claude.
*Saint-Denis-d'Oléron.
*Saint-Didier-en-Velay.
*Saint-Dié.
*Saint-Etienne.
*Saint-Etienne-Bellevue.
*Saint-Etienne-La Terrasse.
*Saint-Etienne-de-Mont-Luc.
*Saint-Florent-sur-Cher.
*Saint-Florent-le-Vieil.
*Saint-Gaultier.
*Saint-Geniès.
*St-Georges-de-Didonne.
*Saint-Georges-d'Oléron.
*Saint-Gervais-les-Trois-Clochers.
*Saint-Hippolyte-du-Fort.
*Saint-Jean-d'Angély.
*Saint-Jean-du-Bruel.
*Saint-Jean-du-Gard.
*Saint-Junien.
*Saint-Just-en-Chaussée.
*Saint-Laurent-d'Algoze.
*Saint-Laurent-sur-Gorre.
*Saint-Léger-sur-Dheûne.
*Saint-Lô.
*Saint-Louis.
*Saint-Malo.
*Saint-Médard-de-Guizières.
*Saint-Médard-en-Jalles.
*Saint-Nazaire.
*Saint-Omer.
*Saint-Palais.
*Saint-Paul-de-Fenouillet.
*Saint-Pierre-d'Oléron.
*Saint-Pierre-le-Moutier.
*Saint-Pierre-sur-Dives.
*Saint-Quentin.
*Saint-Quentin-la-Poterie.
*Saint-Rambert-sur-Loire.
*Saint-Romain-de-Colbosc.
*Saint-Saulge.
*St-Savin-sur-Gartampe.
*Saint-Servan-sur-Mer.
*Saint-Sever-sur-l'Adour.
*Saint-Tropez.
*Saint-Vivien-Médoc.
*Ste-Geneviève-des-Bois.
*Sainte-Marie-de-Ré.
*Sainte-Sigolène.
*Saintes.
*Saint-Yorre.
*Salindres.
*Sallanches.
*Salles-Curan.
*Salon.
*Samatan.
*Sarrancolin.
*Saulieu.
*Saumur.
*Sauveterre-de-Guyenne.
*Sauxillanges.
*Scaër.
*Schiltigheim.
*Scionzier.
*Sedan.
*Sées.

*Ségonzac.
*Ségré.
*Sens.
*Sérémange.
*Sète.
*Seurre.
*Sillé-le-Guillaume.
*Soissons.
*Solliès-Pont.
*Sommières.
*Sorgues.
**Soulac-sur-Mer.
*Sourdeval-la-Barre.
*Soustons.
*Souterraine (La).
*Strasbourg.
*Strasbourg-Bourse.
*Surgères.
*Sury-le-Comtal.
*Suze (La).
*Talaudière (La).
*Tarare.
*Tarbes.
*Tardets.
*Targon.
*Tartas.
*Tavaux.
*Teil (Le).
*Terrasson.
*Tessy-sur-Vire.
*Teste-de-Buch (La).
*Thionville.
*Thiviers.
*Thouarcé.
*Tinchebray.
*Tocane-Sainte-Apre.
*Tonnay-Boutonne.
*Tonnay-Charente.
*Tonneins.
*Torfou-Tiffauges.
*Toulon.
*Toulouse.
*Toulouse-Bonnefoy.
*Toulouse-St-Aubin.
*Tourcoing.
*Tour-du-Pin (La).
*Tours.
*Tremblade (La).
*Trouville.
*Troyes.
*Uzès
*Vaas.
**Val-André-Pléneuf.
*Valence.
*Valence-d'Agen.
*Valence-d'Albigeois.
*Valenciennes.
*Vallauris.
*Vannes.
*Varennes-sur-Allier.
*Vatan.
*Vendôme.
*Verdun-sur-le-Doubs.
*Vermenton.
*Vernoil-le-Fourrier.
*Vernon.
*Vic-Fézensac.
*Vichy.
*Vic-sur-Cère.
*Vic-sur-Seille.
*Vienne.
*Vierzon.
*Vigan (Le).
*Vihiers.
*Villaines-la-Juhel.
*Villandraut.
*Villefort.
*Villefranche-de-Panat.
*Villefranche-sur-Saône.
*Villeneuve-Saint-Georges.
*Villeneuve-sur-Lot.
*Villiers.
*Villers-Bocage.
*Villie-Morgon.
*Vire.
*Vitré.
*Vitry-le-François.
*Voiron.
*Voreppe.
*Voves.
*Wormhoudt

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

AVIS

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE de PARIS rappelle aux porteurs de ses parts bénéficiaires et de ses parts de fondateur qu'il reçoit et conserve en dépôt dans les caisses de son Siège social ou de ses agences, à titre entièrement gratuit, les parts bénéficiaires nominatives et les parts de fondateur nominatives ou au porteur.

Les porteurs de parts bénéficiaires et de parts de fondateur ont le plus grand intérêt à profiter de cette facilité qui leur permet d'encaisser automatiquement, sans frais, leur coupon dont le montant est porté au crédit de leur compte ou tenu à leur disposition.

(●) Agences ayant un service de coffres-forts en location.
(*) Agences fonctionnant périodiquement.
(**) Bureaux de saison.